

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail

PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE  
EN CÔTE D'IVOIRE



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° MI 009/PCRCI/2023  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA  
REALISATION DES ETUDES DIAGNOSTIQUES ET TECHNIQUES, ELABORATION  
DE PIECES TECHNIQUES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LE  
RETABLISSEMENT DE POINTS CRITIQUES SUR ROUTES RURALES DANS LES  
REGIONS DU PORO, DE LA BAGOUÉ ET DU TCHOLOGO**

1. Cet Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés **DB n°WB10217-127 18** paru dans le « Développement Business » du 14 décembre 2018.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire envisage un prêt auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et la Banque Asiatique d'Investissement en Infrastructure (AIIB) pour le financement du Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurale en Côte d'Ivoire (PCR-CI). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestations de services de consultant (firme) pour **la réalisation des études diagnostiques et techniques, élaboration de pièces techniques du dossier d'appel d'offres pour le rétablissement de points critiques sur routes rurales dans les régions du Poro, de la Bagoué et du Tchologo.**
3. Les Termes De Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés sur le site web suivant : <https://www.prici.ci/up/2302182235.pdf>
4. La Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients). Chacune des expériences citées par le consultant (firme) doit être justifiée par des attestations de bonne exécution (ABE). Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. **Compétences et qualifications du consultant (firme) :**

Le Consultant devra être un bureau d'études justifiant d'une solide expérience dans les prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans les zones sahéniennes ou subsahéniennes. Il devra ainsi posséder une expérience minimale de dix (10) années et avoir réalisé en Afrique sahénienne ou subsahénienne, de façon satisfaisante, des études analogues (études et élaboration de DAO de travaux d'aménagement/réhabilitation/construction d'ouvrages sur toutes en terre).

6. Il est porté à l'attention des consultants (firme) que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.16 ; et 3.17 de la section III des : « **Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », **version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018 et Octobre 2020** relatifs aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'Intérêts sont applicables.
7. Le consultant (firme) sera recruté sur la base des procédures **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définies dans les nouvelles Directives relatives à la sélection et l'emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale version de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Août 2018 et Octobre 2020.
8. Les consultants (firme) intéressés peuvent consulter les TDRs à l'adresse ci-dessous : « **Voir point 9 du présent AMI** ».
9. La date de soumission des Dossiers de Manifestations d'Intérêt (DMI) est fixée au **jeudi 02 mars 2023 à 14h00 mn** (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

**Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)**  
**sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802**  
**08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire**  
**Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59**  
**Email : [gekpini@gmail.com](mailto:gekpini@gmail.com) copie [olivier\\_broukodou@yahoo.com](mailto:olivier_broukodou@yahoo.com)**

10. L'ouverture se fera le même jour c'est-à-dire le **jeudi 02 mars 2023 à 14h30 mn** (heure locale) en séance publique à l'adresse ci-dessous :

**Cellule de Coordination du PRICI (CC-PRICI)**  
**sise aux Deux-plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802**  
**08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire**  
**Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 27 22 41 35 59**  
**Email : [gekpini@gmail.com](mailto:gekpini@gmail.com) copie [olivier\\_broukodou@yahoo.com](mailto:olivier_broukodou@yahoo.com)**

11. Le contrat issu de cet AMI est soumis à la redevance ANRMP qui est de 0,5% du montant Hors taxes du contrat. Ce montant devra être inclus dans les propositions financières des firmes au moment de la demande de proposition.
12. La langue de soumission est le Français
13. Les soumissions doivent être déposées **physiquement en six (06) exemplaires dont une copie originale** et une version **électronique** avec la mention suivante :

**«Avis à Manifestation d'Intérêt n° MI 009/PCRCI/2023**  
**pour le recrutement d'un consultant (firme) pour la réalisation des études**  
**diagnostiques et techniques, élaboration de pièces techniques du dossier d'appel**  
**d'offres pour le rétablissement de points critiques sur routes rurales dans les régions**  
**du Poro, de la Bagoué et du Tchologo».**